

# PLAN STRATÉGIQUE 2004-2007

## LES ENJEUX ET TENDANCES qui guideront nos interventions pour les prochaines années

---

- ❖ **La nouvelle gouvernance régionale et la décentralisation** commandent une vigilance accrue pour que le secteur des arts et de la culture demeure une priorité de développement régional. Le Conseil devra consulter son milieu et concerter différentes instances socio-économiques pour faire connaître les différents enjeux et problématiques du secteur.
  - ❖ **Le renouvellement des ressources humaines** : le défi des prochaines années se situe au plan du renouvellement des travailleurs dans les organisations existantes, de la transmission de l'expertise et de l'introduction de mesures d'accueil pour les jeunes artistes et jeunes travailleurs culturels.
  - ❖ **Le développement de liens avec les milieux scolaires** : le développement harmonieux de notre société passe par l'accès à notre héritage culturel et aux différentes formes d'art et l'école, après la cellule familiale, est le milieu le plus propice à ces apprentissages. Le défi consiste pour les milieux artistiques et culturels à faire connaître leurs activités et à offrir leur expertise aux milieux scolaires.
  - ❖ **Le déploiement du conseil sur le territoire** : le besoin de concertation multidisciplinaire s'est fortement exprimé lors de la consultation de l'automne 2003. Nous devons considérer les attentes différenciées selon les milieux.
- 

- ◆ **L'approche de développement par territoire de MRC** commande de nouvelles manières de faire dans la perspective où le conseil doit poursuivre ses interventions pas secteurs artistiques et culturels à la grandeur du Bas-Saint-Laurent.
- ◆ **L'individualisme** grandissant, tant chez les individus qu'au niveau des organisations, amène un ajustement des modalités de concertation.
- ◆ **La multiplication des intervenants** dans chacun des territoires et l'absence de complicité rend difficile un développement cohérent et intégré.

Dans LA VISION préconisée par le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent,

### **LA CULTURE DEVIENT LE FONDEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

La reconnaissance de la culture comme partie intégrante du développement est non seulement devenue de notoriété publique, mais de plus en plus on identifie la culture comme l'objectif ultime du développement. La définition du développement global d'une société déborde largement la notion unique de croissance économique pour le situer davantage dans un processus de l'épanouissement des personnes, ce qui du même coup place la culture au cœur de ce développement. *«Toutes les formes de développement, y compris le développement humain, sont déterminées par des facteurs culturels»*. (Rapport de l'UNESCO, 1996).

### **LES ARTS ET LA CULTURE ENGENDRENT UN MEILLEUR DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Les différents modes d'expression de la culture favorisent, entre autres, une augmentation importante de la qualité de vie des citoyennes et citoyens et à cet égard, renforcent les valeurs identitaires, le sentiment d'appartenance à un milieu.

Dans cette optique, nous voulons aborder un aspect fondamental de l'expression de la culture, soit celui de l'apport de l'activité culturelle comme facteur de rétention et d'attraction. La disponibilité des équipements et des activités culturelles est en effet une condition essentielle pour non seulement retenir les populations, par son impact sur la qualité de vie des citoyens et des citoyennes mais également pour attirer de nouvelles entreprises à haute teneur technologique (mise en place d'entreprises liées à la technopole maritime) ou des spécialistes à forte scolarité (médecins, chercheurs...). Les travailleurs et les travailleuses de la société du savoir sont d'ailleurs particulièrement sensibles à ces caractéristiques dans le choix de leur milieu de vie. Le développement culturel est donc un enjeu fondamental. *«On ne peut faire fleurir des entreprises dans un désert social et culturel»*. ( Bernard Vachon)

## **LA MISSION issue des besoins et attentes des membres et reconnue par le MCC**

Le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent a comme mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels de sa région. La concertation qu'il mène conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle conseil auprès de différents partenaires.

### **LES RÔLES RELIÉS AU MANDAT DE BASE SONT LES SUIVANTS :**

- Rôles de regroupement et de concertation
- Rôles de représentation et rôle conseil
- Rôles d'information et de promotion
- Rôle de développement culturel régional

## Les priorités 2004-2007 seront réalisées :

- ☐ En représentant les intérêts des milieux artistiques et culturels

### PAR LE RENFORCEMENT DES ALLIANCES

1. Faire en sorte que la culture s'inscrive dans les priorités de développement régional
2. Produire le bilan de l'entente spécifique et participer à l'élaboration d'une nouvelle entente
3. Concerter les représentants qui siègent aux comités *culture* dans les CLD
4. Favoriser les échanges entre les milieux scolaires et les milieux artistiques et culturels en vue de créer un réseau formel

- ☐ En documentant et diffusant les enjeux et problématiques des arts et de la culture,

### PAR L'ACTUALISATION DU PORTRAIT CULTUREL

5. Élaborer des profils statistiques par domaine
6. Élaborer le portrait régional des ressources humaines en art et culture
7. Mise à jour des problématiques par secteurs d'activités
8. Documenter la situation des arts et de la culture en milieu scolaire

- ☐ En regroupant et concertant les milieux artistiques et culturels professionnels

### PAR LE DÉPLOIEMENT DU CONSEIL SUR LE TERRITOIRE

9. Poursuivre ou amorcer le travail avec les municipalités et les MRC dans le cadre des politiques culturelles
10. Produire un bilan des premières politiques culturelles municipales
11. Concerter les agents et agentes culturels des huit territoires
12. Établir des modèles de fonctionnement par territoire en fonction des résultats de la tournée de l'automne 2003
13. Décentraliser la tenue de sessions de formation collective dans les différentes MRC

En développant le secteur des arts et de la culture

**PAR LE SOUTIEN AUX RESSOURCES HUMAINES**

14. Mettre en place un comité de réflexion portant sur le renouvellement des ressources humaines en art et culture
15. Offrir des ateliers de formation destinés aux besoins spécifiques de la relève
16. Offrir des ateliers de formation en continuité dans un même champ d'apprentissage
17. Diversifier l'offre de formation collective (nouvelle clientèle)

En favorisant la concertation et la mise en réseau

**PAR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE PARTICULIÈRE AUPRÈS DE LA RELÈVE**

18. Définir la relève, et mieux connaître ses besoins et ses attentes
19. Documenter les besoins, au plan de la relève, des organismes existants
20. Favoriser des liens entre artistes chevronnés et artistes de la relève
21. Favoriser des liens entre institutions et organismes en émergence

En contribuant à la reconnaissance publique du secteur des arts et de la culture

**PAR UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ DES CRÉATIONS ET DES PRODUCTIONS**

22. Promouvoir et utiliser les outils de promotion réalisés par le Conseil
23. Mettre sur pied un groupe de travail visant un meilleur impact médiatique

• **LES ENJEUX ET TENDANCES COMMANDENT UN AJUSTEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, À L'INTERNE**

1. AU PLAN DE LA GESTION

- Application de la définition des postes
- Application des nouveaux outils de gestion des ressources humaines

2. AU PLAN DE L'INFORMATION

- Accentuer l'utilisation des NTI : bulletin en ligne
- Mise à jour mensuelle du site web

3. AU PLAN DE LA FORMATION

- Permettre le perfectionnement selon les tâches à accomplir